

69 (XXII). Route d'Asie

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Constatant que le réseau de la Route d'Asie contribue notablement à favoriser le progrès économique, social et culturel et à élever ainsi le niveau de vie dans les pays de la région,

Notant avec satisfaction que le Comité de coordination pour la Route d'Asie, créé au niveau ministériel par la Commission, a tenu en avril 1965 sa première session, au cours de laquelle il a notamment recommandé qu'au moins un axe direct reliant tous les pays du réseau soit mis en service avant la fin de la Décennie des Nations Unies pour le développement,

Notant aussi que, pour assurer l'achèvement de cet axe, il est actuellement élaboré, en consultation avec les gouvernements intéressés, un plan quinquennal d'aménagement de la Route d'Asie où seront récapitulés les travaux nécessaires pour combler les solutions de continuité par des routes et des ponts, améliorer les tronçons inférieurs aux normes et satisfaire aux besoins de la circulation sur les axes prioritaires, et où l'assistance financière requise sera estimée sur la base d'un programme échelonné,

Prie le Comité de coordination de passer en revue les travaux à exécuter d'urgence pour terminer les axes prioritaires, notamment en ce qui concerne la construction de certains tronçons de la Route d'Asie et de grands ponts, travaux pour lesquels une demande d'aide financière a été présentée en 1963 au Fonds spécial des Nations Unies, en vue de faire des recommandations pratiques touchant l'assistance technique et financière et le matériel nécessaires au prompt achèvement de ces travaux dans les délais fixés;

Engage vivement les pays donateurs à contribuer pleinement, en fournissant une assistance financière et technique ainsi que du matériel, à l'exécution du plan quinquennal d'aménagement de la Route d'Asie;

Note avec satisfaction que, comme suite à la demande formulée par un certain nombre de pays en vue d'obtenir une assistance financière pour le Comité de coordination ainsi que pour la création et le fonctionnement de services de recherche et de formation routières dans la région de la CEAEQ, le Programme des Nations Unies pour le développement a constitué une Mission préparatoire d'assistance chargée d'aider à réviser et à remanier le projet de demande que le Comité de coordination, après l'avoir mis au point de façon définitive, présentera en juillet 1966 au Programme des Nations Unies pour le développement;

Engage les gouvernements intéressés à participer activement au programme de travail relatif à cette demande, en créant des services de recherche et d'essais, et en développant ceux qui existent déjà, ainsi qu'en prévoyant des programmes de formation de personnel technique national à tous les niveaux, en vue d'assurer le contrôle de la qualité et de réaliser des économies dans la construction et l'entretien des routes par l'emploi des matériaux disponibles sur place et par le recours aux techniques de stabilisation des sols;

Prie le Programme des Nations Unies pour le développement d'accorder une haute priorité à cette demande et de l'examiner favorablement lorsqu'il en sera saisi par le Comité de coordination.

348ème séance,  
1er avril 1966.

70 (XXII). Projets prioritaires du Comité du Mékong

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Se félicitant vivement des efforts résolus déployés par le Comité du Mékong (Cambodge, Laos, Thaïlande et République du Viet-Nam), dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, en vue de mettre en valeur les ressources hydrauliques et les autres ressources liées à celles-ci dans le bassin inférieur du Mékong, au profit de tous les peuples du bassin sans distinction de nationalité, de religion ou de politique,